

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2022-022

Date de convocation : 20 septembre 2022

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille vingt-deux, le 27 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, FERLET, MARTIN, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, GROSSIORD, BOICHON, BOUKACEM, AIGLON.

MMES MABON, NEVEU, BELIER-COLLONGE, NELIAS.

Secrétaire de séance : M. BOBICHON Jean- Jacques

Objet : Effacements de dettes et Admissions en non-valeur

Monsieur le Président explique qu'il y a lieu de constater l'irrecouvrabilité de sommes relatives à des factures d'eau (eau + assainissement + taxes et redevances) pour lesquelles aucune procédure de recouvrement ne peut plus être lancée ou si il n'y a plus d'espoir de recouvrement, ou si un jugement est venu les effacer :

Effacements de dettes (suite à une décision d'un juge) : 4 873.06€


Admissions en non-valeur : 41 347.12 € (issus de la liste n° 5055320011 arrêtée en date du 17/06/2022)

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Prend acte** de l'émission d'un mandat pour créances éteintes au compte 6542 pour un montant de 4 873.06 €.
- **Admet** en non-valeur la somme de 41 347.12 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance
Jean-Jacques BOBICHON



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2022

Application agréée E-legalite.com